

Une enquête de la statistique publique

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a pour mission de collecter, analyser et diffuser des informations sur l'économie et la société française sur l'ensemble de son territoire.

Les Services statistiques ministériels (SSM) réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence. L'Insee coordonne les travaux des différents SSM avec qui il compose le Service statistique public. L'Insee et les SSM décident, en toute indépendance, des méthodes, des normes et des procédures pour l'établissement des statistiques et leur publication.

Des opérations statistiques officielles

Les enquêtes statistiques réalisées par les statisticiens publics sont reconnues d'intérêt général par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Un cadre juridique strict

Les enquêtes réalisées par l'Insee sont conformes à la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique.

Les traitements de vos données personnelles sont soumis au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Le secret statistique garantit
la confidentialité de vos réponses !



NOUS SUIVRE



Abonnez-vous à nos lettres d'information

- ▶ Insee.net actualités (abonnement sur insee.fr)
- ▶ La lettre d'information de votre région

NOUS CONTACTER



- ▶ par courriel : rubrique « Aide » accessible en haut à droite de la page d'accueil d'insee.fr
- ▶ par téléphone : 09 72 72 40 00* du lundi au vendredi de 9h à 17h

(*numéro non surtaxé)

Retrouvez les études
et données de l'Insee
en libre accès sur insee.fr



ENQUÊTE

EMPLOI, CHÔMAGE, ET INACTIVITÉ



Conception / Réalisation : LATITUDE Nantes - www.agence-latitude.fr - 022920 - Créatifs photos: AdobeStock® - The noun project - Mise à jour : Septembre 2020



Mesurer pour comprendre



POURQUOI CETTE ENQUÊTE

L'enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité est l'une des **pièces centrales du dispositif statistique de connaissance de l'emploi et du chômage**.

Reconduite chaque trimestre, cette enquête est la **source de référence** pour estimer le taux de chômage en France et connaître les caractéristiques des personnes en emploi, des chômeurs et des personnes qui ne travaillent pas ou plus, les retraités par exemple.

Quel est le taux de chômage en France ?
Comment évolue-t-il ?

Quels sont les emplois occupés en France ?
Combien d'heures les Français travaillent-ils ?
Combien de retraités travaillent ?

Cette enquête permet de répondre à toutes ces questions.

C'est la seule source permettant d'estimer le chômage selon des règles internationales, permettant de nous comparer avec nos voisins européens.



POURQUOI VOUS ?

Pour disposer de résultats représentatifs de l'ensemble des ménages français, il n'est pas nécessaire d'interroger chaque ménage. Cela prendrait trop de temps et coûterait trop cher. Un échantillon de logements est donc tiré aléatoirement.

Votre logement en fait partie.

Pour pouvoir étudier l'évolution des situations dans le temps, votre ménage sera interrogé à six reprises.

► POURQUOI VOTRE RÉPONSE EST IMPORTANTE



Quelle que soit votre situation (que vous soyez en emploi, au chômage, étudiant, au foyer ou retraité...), votre participation est essentielle ! Elle permet de rendre compte de la diversité des situations.

► VOTRE SITUATION NOUS INTÉRESSE



Vous êtes étudiant(e)

Quel est votre niveau de formation ?
Travaillez-vous en plus de vos études ?



Vous travaillez

Travaillez-vous en CDD, en CDI, comme intérimaire, à votre compte ?

Quels sont vos horaires de travail ? Télétravaillez-vous ?



Vous êtes au chômage

Quelle était votre situation avant d'être au chômage ?
Depuis combien de temps recherchez-vous un emploi ?



Vous êtes retraité(e)

Quel était votre dernier emploi ?
Quand avez-vous arrêté de travailler ?



Vous ne travaillez pas

Souhaitez-vous travailler ? Avez-vous déjà travaillé ?

Comment va se dérouler l'enquête



Un **enquêteur** de l'Insee vous contactera pour convenir d'un rendez-vous. Il sera **muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel**.



Il posera des questions à l'ensemble des personnes de 15 ans ou plus de votre foyer.

Il est préférable que toutes les personnes de 15 ans ou plus soient présentes lors du passage de l'enquêteur afin de répondre directement aux questions qui leur sont posées.



Si vous souhaitez **avoir plus de renseignements** avant cette visite **vous pouvez joindre le responsable** de l'enquête dans votre région.

Son numéro de téléphone est précisé **sur le courrier** que vous avez reçu.